

LA SEMAINE D'HUGUETTE

LA NEWSLETTER DE VOTRE DÉPUTÉE

N°10

21.02.2018



EDITO Par cette Newsletter, je vous rends compte, à intervalles réguliers, de mon travail, tant en circonscription, qu'à l'Assemblée Nationale. Nous sommes des élus engagés, des citoyens responsables et c'est dans nos départements ruraux, que nous retrouvons les ressorts d'une citoyenneté active et partagée. J'attends de vous que vous continuiez à entreprendre, à faire, à innover et à me faire les retours utiles au travail parlementaire qu'est le mien. Je ne perds jamais de vue qu'un mandat électif est une grande responsabilité : ce n'est ni une récompense, ni une gratification, c'est d'abord un engagement.

CONSULTATION CITOYENNE L'AVENIR DE L'ÉCOLE RURALE DANS LE LOT

huguettetiegna.fr/debattons

HUGUETTE TIEGNA
DÉPUTÉE DU LOT

Consultation citoyenne sur l'avenir de l'offre scolaire dans le Lot -

Depuis le mois de janvier, et l'annonce de plusieurs suppressions de postes d'enseignants dans le Lot, le département a connu une forte mobilisation. Je suis allé à la rencontre des élus et établissements afin d'établir un diagnostic partagé de la situation (« travaillons ensemble à l'avenir de nos écoles » : <https://www.ladepeche.fr/article/2018/02/03/2735130-travaillons-ensemble-pour-l-avenir-de-nos-ecoles.html>), que j'ai pu présenter, au cas par cas, le lundi 5 février 2018, à Jean-Michel Blanquer (https://actu.fr/societe/huguette-tiegna-propose-contrat-ministre-leducation-nationale_15412252.html).

Le Ministre de l'Éducation s'est montré à l'écoute et envisage de faire du Lot un territoire d'expérimentation et d'innovation en matière d'école rurale et d'accompagnement des enfants en situation de handicap et d'autisme.

Le vendredi 16 février 2018, le DASEN du Lot a rendu la cartographie de la décision de suppression de 12 postes d'enseignants pour la carte scolaire 2018-2019. (<http://medialot.fr/carte-scolaire-nous-avons-obtenu-la-baisse-du-nombre-de-suppressions-de-postes-d-enseignants-qui-passe-de-17-a-12/>.)

La baisse prévue de 357 élèves à la rentrée scolaire 2018 aurait pu entraîner le retrait de 22 emplois. Nous avons hérité de cette situation délicate, cependant, nous devons continuer à travailler avec toutes les forces vives du territoire afin de repenser le schéma de l'offre scolaire. Il est temps de co-construire ; ceci dans le but de ne plus être confrontés, chaque année, aux mêmes problématiques. Ainsi, nous nous donnerons la possibilité de mettre en place une école rurale ambitieuse et pérenne.

Il est nécessaire de mener une concertation citoyenne auprès des parents d'élèves, des enseignants, des personnels scolaires, des associations, acteurs économiques et élus, qui sont à même de rendre compte de la situation actuelle et des perceptions, attentes et réticences à l'égard de l'offre scolaire dans le Lot.

Ainsi, un questionnaire, **fruit de la volonté commune** de plusieurs élus, (<http://medialot.fr/lancement-de-la-consultation-citoyenne-de-loffre-scolaire-dans-le-lot/>), est mis en ligne **pour permettre à chacun de donner son opinion et de contribuer à faire émerger des propositions fortes pour nos écoles** : <https://www.huguettetiegna.fr/debattons>

Les contributions seront lues, analysées et synthétisées afin que nous puissions, le samedi 10 mars 2018, lors d'une rencontre publique de clôture sur le canton de Figeac, **présenter le rapport qui sera remis au Préfet du Lot ainsi qu'au DASEN**, afin de participer à la mise en place d'un projet de l'offre scolaire dans le Lot cohérent pour les années à venir.

C'est pourquoi, je vous propose **de prendre un peu de votre temps afin de répondre à ce questionnaire**, et à le diffuser à toute personne concernée, afin que le résultat soit représentatif des attentes des Lotoises et Lotois. **Un seul objectif : Faire émerger collectivement les contours de l'avenir de l'École dans le Lot !**

Situation des EHPAD du Lot -

Vendredi 16 février 2018, je tenais, avec une délégation de représentants des EHPAD du Lot, une première réunion de travail à l'EHPAD Robert Durrieu de Bretenoux. Ceci dans le but de dresser un état des lieux de la prise en charge de la personne âgée dans le département et de la situation délicate des établissements publics.



En effet, les EHPAD du département sont considérés comme de petites structures : 53% possèdent moins de 60 lits, alors que la moyenne nationale est de 12%. Par conséquent, leur capacité ne permettant pas un bon amortissement des charges de structures, 73% d'entre eux se trouvent en-dessous du seuil de viabilité économique.

Dans le Lot, la population de plus de 85 ans augmente, représentant 3.05% de la population, contre 2.5% au niveau national. Ainsi, les structures accueillent des résidents de plus en plus âgés avec un point GIR de dépendance nécessitant des soins adaptés. La difficulté est donc d'atteindre une couverture de l'offre de services satisfaisante et de veiller à l'accessibilité financière de l'offre, usagers.

Les directeurs d'EHPAD ont été force de proposition, en évoquant les possibilités de mutualisation des structures publiques et la réflexion concernant la création d'un statut unique pour les professionnels de la fonction publique se consacrant à la personne âgée.

La Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a présenté le 26 janvier 2018 un plan d'accompagnement des EHPAD en 4 étapes : un soutien financier des EHPAD en difficulté, un accompagnement des efforts de transformation des EHPAD, une amélioration de la qualité de vie au travail, un renforcement des dispositifs de prévention et de contrôle de la qualité et de la bientraitance.

A ce titre, un plan de 160 millions d'euros sera consacré au soutien des EHPAD en 2018. Il s'articule ainsi :

- 72 millions d'euros supplémentaires pour recruter du personnel cette année et améliorer la prise en charge ;
- 10 millions d'euros pour renforcer la présence des infirmiers de nuit ;
- 28 millions d'euros supplémentaires pour accompagner les EHPAD en difficulté financière : cette enveloppe sera en pratique fléchée sur les établissements publics ;
- 50 millions d'euros de crédits supplémentaires à la main des ARS pour appuyer ponctuellement les EHPAD

Par ailleurs, dans le cadre des directives annoncées par la Ministre de la Santé, à propos de la transformation du système de santé, j'ai proposé de mettre en place, avec la délégation de représentants des EHPAD du Lot, des ateliers de travail. Ceux-là reposeront sur des axes de réflexion concernant le financement et les rémunérations des établissements, la prise en compte du numérique en santé, la formation et la qualité de vie au travail, l'organisation territoriale et sa cohérence.

Cette concertation permettra d'élaborer un rapport sur l'avenir de l'offre des EHPAD dans le lot, à présenter au Ministère de la santé.

Huguette Tiegna
députée Lot



@HuguetteTiegna



COLLABORATEURS PARLEMENTAIRES

Jallet Jean-Baptiste: 06.73.35.73.10
Fiacre Nathalie: 06.73.35.72.15

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

2 rue Caviale
BP 10069,46102 Figeac